

JURISPRUDENCE EPG

FICHE N° 02

VERSION 01

DATE 23/01/2025

Famille	2 - renforcement de sol par inclusions	Sujet : Diamètre CB - utilisation vibreur externe
Sous-famille	2-2 : Inclusions mixtes (CB + IR)	
Précision		
		Vérification concernée : STR - Méthode EXE

Proposition faite en réunion du :	CT - EPG 21/03/24	
Validation faite en réunion du :	CG -CR EPG 21/03/24	

ENONCE DE LA JURISPRUDENCE :

Cas des procédés de renforcement de sol de type inclusion mixte avec une partie ballastée en zone supérieure avec utilisation d'un vibreur externe à vibrations principalement verticales (par opposition au cas des vibreurs torpilles) :

> le diamètre retenu dans les calculs est au plus égale au diamètre de l'outil de vibration utilisé majoré de 10 cm

> il peut être augmenté sur la base de planches d'essai lors de l'instruction justifiant la capacité de l'entreprise à assurer les diamètres de calculs visés quelques soient les conditions de sols de tête, taux de refoulement visé et puissance du matériel

ELEMENTS DE PREUVE PERMETTANT D'APPLIQUER CETTE JURISPRUDENCE :

A fournir lors de l'instruction ou du renouvellement :

> Dégarnissages sur plots d'essai avec ce type d'outil, dans des natures de terrain différentes

A mentionner dans le cahier des charges instruit :

> Essais de convenance (dégarnissage d'une partie ballastée - hauteur à définir au cas par cas) au démarrage de chaque chantier démontrant la faisabilité de la méthode et l'obtention du diamètre visé

Cet essai vient en complément des essais déjà prévus dans le cahier des charges.